Fiche Technique : Formation de formateurs sécurité construction

Objectifs de la formation

- Maîtriser la réglementation sécurité en vigueur dans le BTP et les obligations légales des acteurs.
- Identifier et prévenir les risques spécifiques : chutes, électricité, manutention, substances dangereuses.
- Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation sécurité adaptées aux publics du chantier.
- Adopter une posture pédagogique efficace pour former des adultes et mobiliser les équipes.
- Instaurer une culture sécurité durable et mesurer l'impact des actions de prévention.

> Une attestation certifiante, reconnue dans le secteur, est délivrée à l'issue de l'évaluation des compétences techniques et pédagogiques.

Population cible

La formation s'adresse aux acteurs opérationnels et encadrants du secteur construction souhaitant développer une compétence de formateur interne.

- Techniciens sécurité, coordinateurs SPS et responsables HSE du BTP.
- Professionnels visant le métier de formateur interne en sécurité et prévention.
- Cadres et chefs d'équipes chargés de sensibiliser leurs collaborateurs aux risques chantier.
- Organismes de formation souhaitant compléter leur offre par un module sécurité construction.

Durée de la formation

Format	Durée	Modalités
Totale	34 heures	5 modules modulaires (cours, ateliers, études de cas).
Présentiel intensif	1 semaine	Immersion complète pour une assimilation progressive.
Blended / Intra	Personnalisable	Mix e-learning et présentiel adapté aux contraintes de l'entreprise.

Programme de la formation

Module 1 : Introduction aux substances dangereuses (6h)

- Interpréter les fiches de données de sécurité (FDS) et identifier les risques chimiques sur chantier.
- Appliquer les mesures de protection individuelle et collective adaptées aux produits dangereux.

Module 2 : Techniques d'animation pédagogique (8h)

- Adapter les méthodes d'apprentissage aux adultes et animer des groupes hétérogènes.

- Concevoir des supports didactiques clairs et maîtriser la communication interactive.

Module 3 : Gestion des risques spécifiques en construction (10h)

- Analyser les risques majeurs (chutes, électriques, manutentions, bruit, vibrations).
- Sélectionner les bons EPI et élaborer des plans d’action préventifs sur cas concrets.

Module 4 : Normes et réglementation de la sécurité sur chantier (6h)

- Connaître le cadre légal, les obligations des acteurs et les modalités d’inspection.
- Suivre les évolutions réglementaires et européennes applicables au BTP.

Module 5 : Évaluation et amélioration continue (4h)

- Mesurer l’efficacité des formations et recueillir les retours des apprenants.
- Gérer le suivi documentaire et ajuster les contenus pour une formation continue conforme.